

FOXY'S FORMATION

4 bis, avenue Alexandre Dumas
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
Email : formation@foxys.fr
Tel : 01 85 11 11 18



Mise à jour le 01/12/2025

Conditions Générales de Vente

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations de formation professionnelle dispensées par la société FOXY'S. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Définitions

- Organisme de formation : la société FOXY'S S.A.S. sous enseigne FOXY'S Formation
- Client : toute personne physique ou morale commandant une formation.
- Stagiaire : le bénéficiaire effectif de la formation.
- OPCO : opérateurs de compétences.
- CPF : Compte Personnel de Formation

3. Devis et Convention

Un devis est adressé pour chaque prestation. Il doit être retourné signé avec la mention « Bon pour accord ». Pour les financeurs publics tels que France Travail ou le CPF, les devis sont dématérialisés sur leurs plateformes respectives.

Une convention peut être établie avec l'OPCO ou le client.

Les attestations de présence, feuilles d'émarginement et certificats de réalisation sont transmis au client et au financeur à l'issue de la formation.

4. Prix et Paiement

Les prix sont exprimés en euros hors taxes.

Les conditions de règlement sont définies ci-après :

Pour les financements publics (CPF, OPCO, France Travail, collectivités), les conditions de règlement sont celles imposées par les financeurs.

Pour les financements privés (entreprises, particuliers, autofinancement), les conditions particulières de règlement sont définies par la Direction, selon la typologie du client. La société se réserve le droit de refuser de proposer une formation si elle estime la solvabilité du client insuffisante, ou si les conditions financières ou pédagogiques demandées sont jugées inacceptables ou irréalisables.

Les modalités de règlement (échéancier, acompte éventuel, paiement comptant ou échelonné) sont précisées sur le devis ou la convention de formation et acceptées par le client avant le démarrage de la formation.

5. Financements externes

En cas de financement par un OPCO, France Travail ou le CPF, le client doit transmettre l'accord de prise en charge avant le début de la formation. À défaut, le coût total est facturé au client.

Pour les financements via le CPF, les CGUV de la plateforme MonCompteFormation prévalent.

FOXY'S FORMATION

4 bis, avenue Alexandre Dumas
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
Email : formation@foxys.fr
Tel : 01 85 11 11 18



Mise à jour le 01/12/2025

Pour ceux de France Travail les CGUV sont définies sur la plateforme KAIROS.

6. Conditions d'annulation, de report et d'abandon

- Annulation > 10 jours avant de début de la formation : sans frais.
- Annulation entre 4 et 10 jours ouvrés : facturation de 10% du montant total de la formation
- Annulation < 3 jours ouvrés : facturation de 50% du montant total de la formation.
- Abandon pendant la période de formation (hors force majeure) : totalité du montant de la formation due.

Toute demande de report doit être faite par écrit au moins 10 jours avant le début de la formation. Le report pour les formations financées est soumis à validation préalable de l'organisme financeur.

Ces pénalités correspondent aux frais administratifs, pédagogiques et de mobilisation des ressources engagés par l'organisme de formation.

7. Cas de force majeure

Est considéré comme cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, rendant impossible l'exécution de l'engagement. Sont notamment reconnus comme cas de force majeure dans le cadre de la formation professionnelle :

- Décès d'un proche (conjoint, enfant, ascendant ou descendant direct)
- Accident ou maladie grave justifiée par un certificat médical
- Hospitalisation urgente du stagiaire
- Naissance imprévue ou accouchement prématuré du stagiaire ou de son/sa conjoint·e
- Catastrophe naturelle ou climatique majeure (inondation, tempête, etc.) reconnue par arrêté préfectoral
- Grève générale ou blocage des moyens de transport empêchant la venue du stagiaire
- Décision administrative ou sanitaire (confinement, interdiction d'ouverture, etc.)
- Reprise d'un emploi pour un demandeur d'emploi
- Convocation judiciaire ou administrative impérative
- Impossibilité majeure pour l'organisme (indisponibilité grave d'un formateur, panne technique majeure, cyberattaque, etc.)

Les cas de force majeure spécifiques aux financeurs publics (CPF, France Travail) prévalent sur la liste ci-dessus et sont soumis à leurs propres modalités. En cas de force majeure, la facturation est établie au prorata des heures effectivement réalisées.

En cas d'absence ou d'abandon justifié par un cas de force majeure, le bénéficiaire devra fournir les justificatifs correspondants.

Sont acceptés à titre de justificatifs : un arrêt de travail prescrit par un médecin, un bulletin ou certificat d'hospitalisation, ou tout document officiel équivalent, dans la mesure où ces éléments n'enfreignent pas le respect du secret médical.

FOXY'S FORMATION

4 bis, avenue Alexandre Dumas
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
Email : formation@foxys.fr
Tel : 01 85 11 11 18



Mise à jour le 01/12/2025

Le centre de formation ne demandera aucun détail médical non nécessaire, conformément aux principes du respect de la vie privée et du RGPD.

Les rendez-vous médicaux connus à l'avance au moment de l'inscription ou de la validation de l'offre doivent être signalés au centre de formation afin d'être intégrés au planning de formation dans la mesure du possible.

Les rendez-vous médicaux programmés postérieurement à la validation de l'offre ne devront pas empiéter sur les horaires de formation, sauf en cas d'urgence médicale avérée.

8. Formations comprenant du face à face et/ou du e-learning tarifé à l'heure

Lorsque le programme de formation et la proposition tarifaire adressée au bénéficiaire mentionnent un nombre d'heures de face à face et/ou d'e-learning tarifé à l'heure, ce volume est réputé contractuel.

Le bénéficiaire de la formation financée par le CPF ou France Travail s'engage à réaliser intégralement ce volume d'heures pendant la période de la session. En cas de non-réalisation, hors cas de force majeure défini à l'article 7 des présentes, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer au bénéficiaire le montant correspondant aux heures de face à face et/ou d'e-learning non réalisées.

Ce complément de facturation vise à compenser la différence entre le prix global prévu pour la formation et le montant réellement pris en charge par le financeur, calculé au prorata des heures effectivement justifiées. Cette facturation complémentaire ne pourra être exigée que dans le respect strict des règles applicables des financeurs publics, lesquelles prévalent en tout état de cause sur les présentes CGV.

L'acceptation des présentes CGV, élément constitutif et indissociable des offres de formation faites aux clients ou stagiaires valent contractualisation de leur consentement à la prise en charge de ce complément de facturation en cas de non-réalisation du face à face et/ou du e-learning tarifé à l'heure sans cause pour cas de force majeure.

L'obligation de réaliser les heures d'e-learning ne s'applique pas lorsque le programme prévoit un accès à une plateforme en ligne sous forme de forfait non individualisé, non tarifé à l'heure. Dans ce cas, le parcours e-learning est recommandé sans être obligatoire.

En cas de force majeure, telle que définie à l'article dédié des présentes CGV, aucune pénalité ni complément ne pourra être exigé du bénéficiaire.

9. Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires, le règlement intérieur et à participer activement à la formation. Tout manquement grave pourra entraîner son exclusion sans remboursement.

Toute exclusion est précédée d'un avertissement écrit, sauf manquement grave. En cas d'exclusion, la facturation est établie au prorata des heures effectivement réalisées

10. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques sont protégés. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

FOXY'S FORMATION

4 bis, avenue Alexandre Dumas
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
Email : formation@foxys.fr
Tel : 01 85 11 11 18



Mise à jour le 01/12/2025

11. Protection des données

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au RGPD. Le client peut exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition à tout moment.

FOXY'S Formation est responsable du traitement des données. Les données sont conservées pendant la durée légale applicable à la formation professionnelle. Toute réclamation peut être adressée à la CNIL

12. Litiges et Médiation

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable.

À défaut, si le client est une organisation publique ou privée, le litige sera porté devant le tribunal compétent du siège social de la société FOXY'S. Le client particulier pourra recourir gratuitement au médiateur agréé :

CNPM Médiation Consommation
27, avenue de la Libération
42400 Saint-Chamond
Demande en ligne (accessible sur le site foxysformation.fr) :

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/mediation-consommation-demande.php>

13. Loi applicable

Les présentes CGV sont régies par la loi française.